

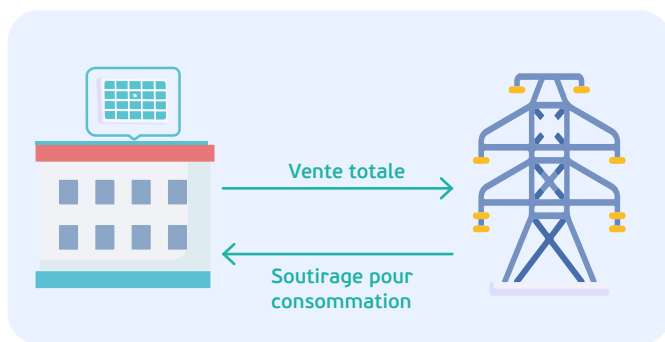
Produire, autoconsommer et/ou vendre son électricité

comprendre les modèles économiques du photovoltaïque

Avant de lancer son projet, il convient de **s'interroger sur le mode de valorisation de l'électricité produite**. En fonction du profil de consommation (quantité, temporalité) les modes de valorisation pertinents ne sont pas les mêmes.

+ Les modes de valorisation

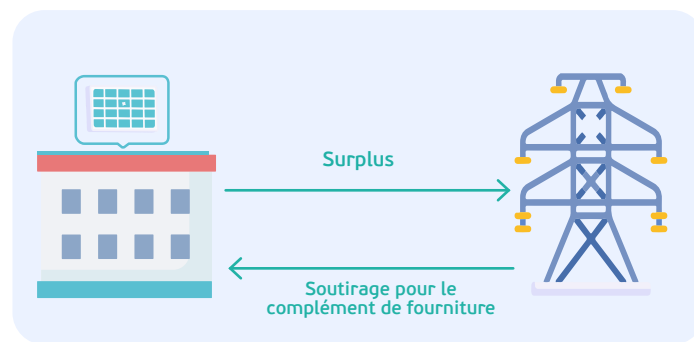
Vente totale d'électricité



Rentabilité financière et valorisation de l'électricité produite auprès de :

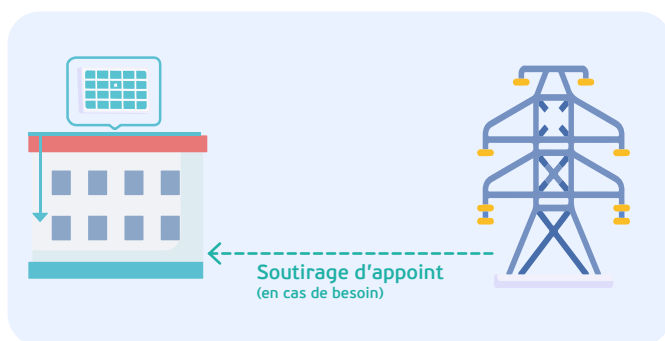
- Acteurs privés : Contrat d'achat direct d'énergie renouvelable (anciennement appelé PPA – Power Purchase Agreement) ;
- L'État via un acheteur obligé (EDF OA) : tarif d'achat ou complément de rémunération.

Autoconsommation individuelle (avec injection de surplus)



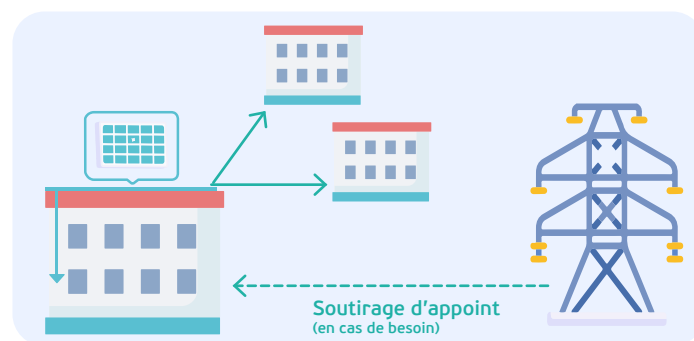
- Économies sur la facture ;
- Visibilité sur le long terme du coût de l'énergie de la part autoconsommée ;
- Valorisation du surplus d'électricité possible auprès de l'État, en fonction de son éligibilité à un mécanisme d'aide (tarif d'achat, complément de rémunération...).

Autoconsommation totale



- Économies sur la facture ;
- Visibilité sur le long terme du coût d'énergie de la part autoconsommée.

Autoconsommation collective (ACC)



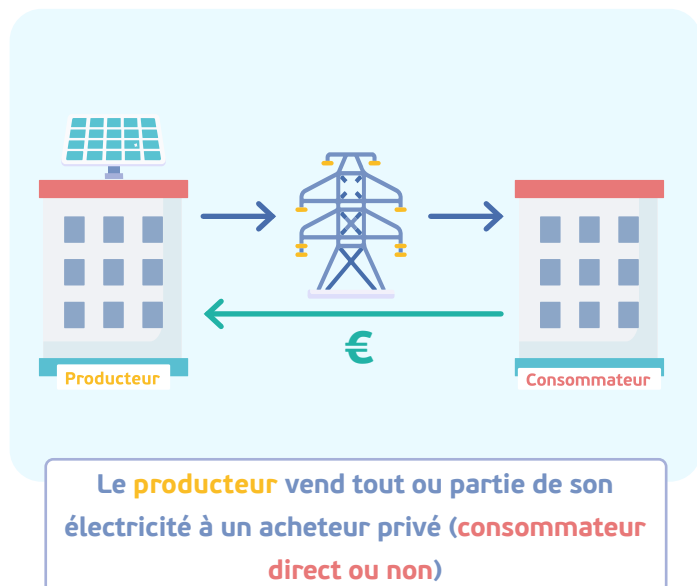
- Économies sur la facture ;
- Vente d'énergie à des consommateurs locaux (limite géographique) ;
- Ce modèle peut être compatible avec les mécanismes de soutien de l'État.

+ Qui achète l'électricité photovoltaïque et pour quel usage ?



Vente d'électricité

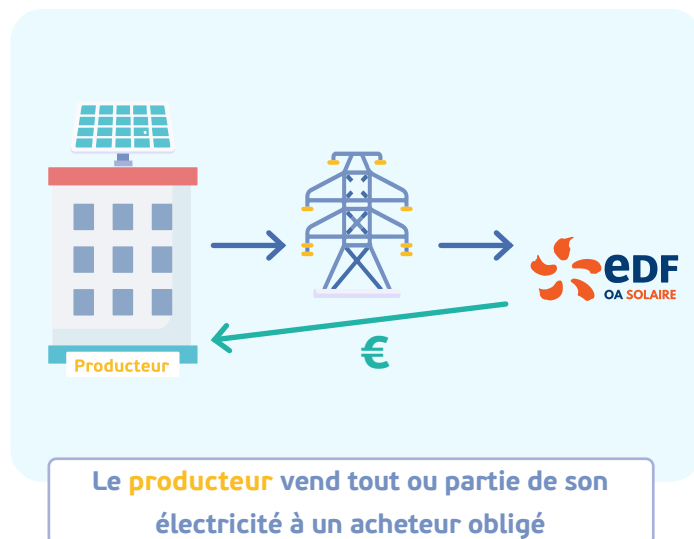
Acheteur privé



Un accord est passé entre le producteur et le consommateur. Le consommateur garantit d'acheter toute l'électricité à un prix fixe sur plusieurs années.

Cela correspond à un contrat d'achat direct d'énergie renouvelable : Contrat d'achat direct d'énergie renouvelable (anciennement appelé PPA – Power Purchase Agreement).

Acheteur obligé



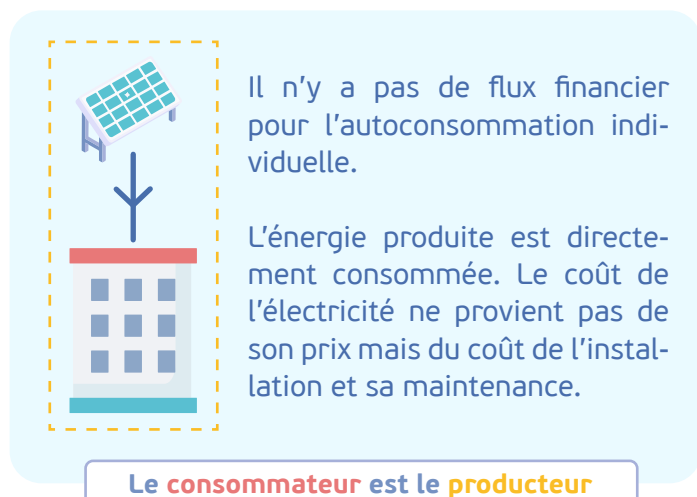
Le producteur a un contrat auprès d'un acheteur obligé (EDF OA).

L'électricité est achetée à un prix fixé par les mécanismes définis par l'Etat : tarif d'achat ou complément de rémunération. (p.3)

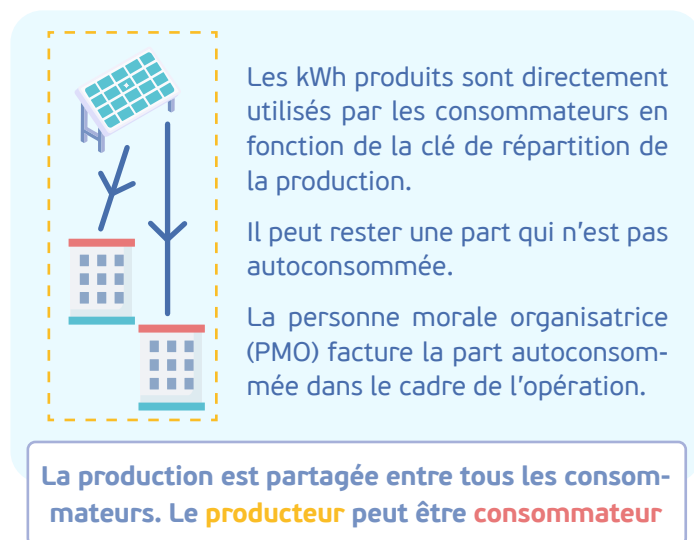


Autoconsommation

Autoconsommation individuelle



Autoconsommation collective (ACC)



Quelles aides de l'État pour quels modes de valorisation ?

En cas de vente de l'électricité (vente totale ou injection de surplus en autoconsommation individuelle ou collective), l'Etat met en place différents mécanismes de soutien : tarif d'achat ou complément de rémunération dans le cadre d'appel d'offres.

Le type de mécanisme applicable dépend du lieu d'implantation, de sa puissance et du mode de valorisation.

Surface solaire	Toitures		Ombrières		Sol	
	Vente totale	Autoconso et vente de surplus	Vente totale	Autoconso et vente de surplus	Vente totale	Autoconso et vente de surplus
jusqu'à 500 m ² (100 kWc)	Tarif d'achat	Tarif d'achat et économies	Tarif d'achat	Tarif d'achat et économies		
jusqu'à 2 500 m ² (500 kWc)	Appel d'offres simplifié (AOS)	Appel d'offres simplifié (AOS) et économies	Appel d'offres simplifié (AOS)	Appel d'offres simplifié (AOS) et économies		
jusqu'à 5 000 m ² (1 MWc)	Appel d'offres Bâtiment	Appel d'offres Autoconso et économies	Appel d'offres Bâtiment	Appel d'offres Autoconso et économies	Appel d'offres Sol	Appel d'offres Autoconso et économies
jusqu'à 50 000 m ² (10 MWc)						
jusqu'à 150 00 m ² (30 MWc)						

Pour mieux comprendre ces différents mécanismes rendez-vous sur atlansun.fr/ressources

Quelles solutions pour investir dans un projet solaire ?

Financement en propre

Le porteur de projet finance directement l'installation photovoltaïque, dont il sera propriétaire.
exemple : entreprise solarisant son parking, mairie solarisant son patrimoine comme une toiture d'école...

Tiers-investissement

Un organisme externe porte la charge financière de l'installation. Il exploite l'installation et prend une part de ses profits. Il est propriétaire de l'installation et verse un loyer au propriétaire foncier.

Investissement citoyen

L'investissement est porté en partie ou en totalité par un groupe citoyen. Il peut être direct ou indirect.

L'investissement direct :

Le citoyen investit directement dans le projet. Il possède une part sociale du projet et participe à sa gouvernance.

L'investissement indirect :

Le citoyen investit dans une société intermédiaire dont l'objet est le financement des énergies renouvelables : la gouvernance des citoyens passe par la société intermédiaire.

Ces sociétés intermédiaires existent à l'échelle locale (Centrales Villageoises, coopératives, ou CIGALES) et nationale : Energie Partagée Investissement.

Le financement participatif via des plateformes permet d'investir dans les projets d'énergies renouvelables et peut mener à des titres de propriétés et ou créances.

Pour aller plus loin

-  [Tiers-investissement citoyen pour les entreprises - Atlansun ;](#)
-  [Modes de valorisation selon les usages du photovoltaïque - Atlansun ;](#)
-  [L'autoconsommation photovoltaïque : comment produire et consommer son électricité grâce au solaire - Atlansun.](#)